



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Référence :
2026-03-21-01

Objet de la délibération :
**Installation du Conseil
Municipal**

| | |
|---------------------|-----------|
| Membres élus | 19 |
| Membres en fonction | 19 |
| Membres présents | 19 |

Vote à main levée

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 16H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDSER proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle communale sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, HELDER Marion, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Objet de la délibération : Installation du Conseil Municipal

M. ADRIAN informe l'assemblée qu'il lui appartient, en sa qualité de Maire sortant, d'installer les nouveaux Conseillers municipaux élus à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026.

Il déclare donc installer Mmes et MM. ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, HELDER Marion, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André et ZINGLE Mireille dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Il convient de désigner l'un des conseillers présents en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NOMME Madame KEMPF Charlene en qualité de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 23 mars 2026

Le Maire
Daniel ADRIAN



La secrétaire
Charlene KEMPF